ECHOS SAINT NICOLAÏTES

janvier 2013

Le mot du maire

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Une nouvelle année civile vient de commencer.

La crise, qui se diffuse en France et en Europe, apporte inquiétude et désarroi pour 2013.

Face à ce climat, nous ne devons pas baisser les bras, c'est pourquoi nous continuerons à bâtir nos projets avec pour seul but le bien vivre à SAINT NICOLAS.

Comme vous le savez toutes et tous, la préoccupation majeure des élus est le devenir de notre commune en vous apportant le plus de services possibles, avec une grande vigilance afin de ne pas augmenter les impôts locaux.

Je vous souhaite à tous une très bonne année, avec une pensée pour ceux qui nous ont quitté en chemin.

Le maire,

Espérance JULIEN

Etat civil

Mariages :

Justine MILINKOVITCH et Eric PATERNOY : le 22/09/2012

Naissances :

Pablo GAURE : le 14/08/2012

Olivia DAVIOT : le 08/09/2012

Max, Rayan GALOIS : le 30/11/2012

Décès :

Rémy COLLADELLO : le 29/07/2012

Maurice NOGUES : le 13/09/2012

Annie NOGUES née DIELH : le 12/10/2012

Nouveaux arrivants

Mme Marie-Corinne BELKACEM et M Richard AUGER : lieu dit Le couleau

M et Mme Daniel LEZAY : lieu dit Castaing

M Claude DESSERT Claude et M Marius SILVERTINI : lieu dit Pichot

Mme Fanny CHASLES et M Alexandre TEYSSANDIER : lieu dit Bonneau

Mme Danielle LEJEUNE : rue Marcel Pradin

Mme OUDGHIRI : Rue Garonne

M et Mme Michel SABATIER : lieu dit Cauzette

Mme Virginie DEL MESSIE et ses 2 enfants : lieu dit Le Guin

Informations communales

Exploitation d'une carrière alluvière

Si nos autorités de tutelle donnent leur accord, l'exploitation d'une carrière alluvionnaire ouvrira sur notre commune au lieu-dit « Coutet ».

L'enquête d'utilité publique s'est terminée en mairie le 26.10.2012.
Vous aviez été en son temps, invités à venir consulter le registre, par avis mis dans vos boites à lettres les 10 et 11 septembre 2012. Le rapport du commissaire enquêteur, qui a émis un avis favorable, peut être consulté par tous, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le projet porte sur une surface d'environ 15 ha. Il concerne l'extraction de grave, sans traitement de matériaux, pour une durée de 6 ans.

Vous trouverez dans les pages suivantes les caractéristiques du projet, l'état actuel du site et tel qu'il sera remis à la mairie de Saint Nicolas après le réaménagement en fin d'exploitation.

Pour se resituer dans le contexte, nous tenons à préciser que fin 2009 lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU), il nous a été demandé par les autorités de tutelle, étant donné que la commune de Saint Nicolas est inscrite dans le schéma départemental des carrières approuvé le 29 juin 2006, de matérialiser sur le plan une zone de gravière. Elle correspond exactement au périmètre du projet de « Coutet ».

Le plan local d'urbanisme de la commune a été approuvé par le conseil municipal le 27 avril 2011 .

Qu'en est-il de l'attestation signée lors du conseil municipal du 06 septembre 2011 ?

Il faut savoir que lors de la remise du dossier en Préfecture, l'exploitant est tenu de remettre l'étude sur le réaménagement du site. Il a présenté un projet au conseil municipal le 06.09.2011.
Les élus ont donné leur avis, ont demandé des aménagements complémentaires et ont souhaité que le site soit donné à la commune pour l'euro symbolique.
Tout cela a été validé par une délibération du conseil municipal, (9 voix pour, 1 contre, 1 personne n'a pas pris part au vote) et une attestation de principe signée entre le représentant du projet et madame le Maire.

Quelques précisions sur cette carrière :

La circulation des véhicules liée à l'activité du site de Saint Nicolas n'augmentera pas dans le village, puisque les matériaux seront acheminés vers Saint Sixte par la piste de desserte.

Le volume à traiter reste le même.

La production totale de granulat restant inchangée, l'impact du projet sur le trafic routier est uniquement dû à l'acheminement des matériaux extraits à Saint Nicolas jusqu'aux installations de traitement à Saint Sixte et au retour à vide des camions sur le même parcours.

La remise en état de ce site après exploitation sera le résultat d'un savant mélange qui se donne les moyens de répondre aux différents enjeux de territoire. Elle prendra en compte :

- ☐ La reconstitution d'un paysage traditionnel,
- ☐ Le développement et la diversification des milieux aquatiques,
- ☐ La création d'une aire de détente et d'observation de la faune,
- ☐ La création d'un chemin de promenade faisant le tour complet du plan d'eau restitué,
- ☐ La création d'une zone cueillette de fruits,
- ☐ La mise en sécurité du site.

Il nous a semblé opportun alors que beaucoup de collectivités font des investissements lourds sur des zones de détente et de loisirs pour les riverains, d'accepter le site réaménagé, même si la commune doit faire l'effort d'un entretien annuel limité pour l'essentiel au passage d'un engin de coupe de la végétation.

A la suite de l'enquête publique, nous avons reçu le 09 décembre 2012 un courrier par lequel Monsieur Jean Louis LAPORTE, conseiller municipal, nous faisait part de sa démission.

<u>Caractéristiques du projet :</u>

1.2 Caractéristiques du projet

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques essentielles du projet.

Composantes du projet	Description
Localisation du site	Le projet se situe à 20 km au sud-ouest d'Agen sur la commune de St Nicolas de la Balerme, au lieu-dit « Coutet », à 630 m au sud du bourg et à 1160 m à l'ouest du village de St sixte. Il est situé sur la rive gauche de la Garonne dans le lit majeur du fleuve à 860 m de la berge la plus proche. L'altitude est comprise entre 53 et 55 m NGF.
État initial du site et ses abords	- Le site est actuellement occupé par des cultures céréalières. - Il se trouve dans la plaine alluviale de la Garonne dominée au nord par des coteaux abrupts et au sud par une terrasse 15 m plus haut. - La rivière l'Auroue coule à 360 m à l'est du site. Les routes proches sont la RD 114 à 500 m à l'ouest, la VC 2 à 200 m à l'est, la VC 5 à 300 m au sud et la RD 284 à 860 m au nord. - Il n'existe pas de barrières physiques du site avec les parcelles agricoles voisines. - Des plans d'eau de gravières sont présents dans un rayon de 3 km. - Secteur d'habitat diffus (15 habitations dans un rayon de 300 m, toutes situées à plus de 100 m du projet). - Absence d'activités touristique et de loisirs et/ou d'activités sensibles (zone de baignade, etc.) potentiellement concernées par le projet. - Absence d'usages sensibles potentiellement concernés par le projet (captages d'alimentation en eau potable, zone de pêche…). - Présence de puits aux abords utilisés pour l'irrigation et/ou

Composantes du projet	Description
	l'arrosage des jardins privés.
Superficie	Emprise totale : 15 ha 98 a 49 ca, dont 14 ha 07 a 30 ca de surface exploitable
Nature des matériaux exploitables	Sables, graviers et galets.
Caractéristiques du gisement	- 4 m de découverte (0,50 m de terre végétale et terre stérile) - 4 m de graves dont 3,50 m exploitables à la pelle hydraulique - cote moyenne du terrain naturel: 54 m NGF - cote moyenne de la nappe: 49 m NGF (soit 5 m sous le terrain).
Mode d'extraction	Extraction à la pelle mécanique, transport par camions ou tombereaux. - cote moyenne du fond de fouille: 46 m NGF - Profondeur moyenne de l'excavation : 7,5 m.
Matériel en permanence sur le site	- Les deux engins de chantier (pelle et chargeur), aucun autre équipement en dehors d'un WC chimique et d'une cuve mobile de carburant non stockée sur le site. - 2 tombereaux présents sur site en période de décapage des terres végétales.
Effectif sur le site	Deux employés à temps plein : un conducteur de pelle hydraulique et un conducteur de chargeur, ponctuellement un chauffeur de camion ou d'engin. Deux chauffeurs de tombereaux en période de décapage des terres végétales.
Horaires de travail	Du lundi au vendredi ; - 7 h30 – 12H00 / 13h30 – 19 h00 en été - 8 h00 – 12h00 / 13h30 – 18 h00 en hiver
Traitement des matériaux	Les matériaux extraits du site seront transportés par camions (6x4 – 8x4 ou semi) ou tracteur équipé d'une benne jusqu'à la carrière de St Sixte où ils seront traités (criblage, lavage, concassage) dans les installations existantes appartenant à ESBTP.
Transport des matériaux	Les camions transportant les matériaux depuis le site emprunteront une piste privée puis la RD 284 jusqu'à la carrière de St Sixte. - Cette piste de 1340 m de longueur et de 3 m de large sera revêtue et équipée de sur-largeurs tous les 200 m, elle franchira un chemin rural et la rivière l'Auroue (sans modifier les berges). - La RD 284 sera empruntée sur 680 m, depuis le lieu-dit « les Peyrets » sur la commune de St Sixte jusqu'au croisement de la voie d'accès privée à la carrière de Saint-Sixte. - Les camions effectueront de 28 (en moyenne) à 39 rotations par jour.
Durée de l'exploitation	L'autorisation est demandée pour 6 ans (5,3 ans d'exploitation, 0,7 ans pour achever la remise en état).
Quantités extraites	- La demande porte sur une production annuelle moyenne de 180 000 t/an (250 000 au maximum). - Le volume total exploitable est estimé à 480 000 m3 soit 960 000 t.
Étapes de l'exploitation	- Décapage des découvertes (terre végétale et stériles) à l'aide d'une pelle-mécanique et transport des terres en tombereaux, - Constitution de merlons en périphérie du site et au bord de la voie privée de desserte au droit des habitations proches. Aménagement de la piste de desserte interne de 5 m de large,

Composantes du projet	Description
	- Extraction des matériaux (sablon, sable et sable graveleux) réalisée au moyen d'une pelle mécanique, - Remblaiement à l'avancement de l'excavation avec les découvertes préalablement décapées sur le site et talutage des berges, - Régalage des terres végétales sur les zones remblayées et réaménagement final progressif du site.
Remise en état du site	La remise en état du site est prévue de façon progressive, à l'avancement de l'exploitation, elle consiste à restituer à deux agriculteurs 6 ha en terres agricoles et à créer une zone à vocation écologique et de détente qui sera rétrocédée à la commune: - création d'un plan d'eau de 6,4 ha aux berges aménagées favorisant le développement et la diversification des milieux aquatiques, - reconstitution d'un paysage « traditionnel », - création d'une aire de détente et d'observation de la faune sur une presqu'ile équipée d'une cabane, - réalisation d'un chemin de promenade de 3 m de large faisant le tour complet du plan d'eau, - réalisation d'une zone de cueillette de fruits , - mise en sécurité du site, notamment des fronts verticaux créés pour favoriser un meilleur écoulement de la nappe..
Garanties financières	L'exploitation de la carrière est prévue sur 6 ans, les garanties financières qui correspondent au montant nécessaire a la remise en état des terrains exploités en cas de défaillance de l'exploitant sont déterminées pour deux phases d'exploitation : - phase 1 : durée 5 ans, garantie proposée 116 454 € - phase 2 : durée 1 an, garantie proposée 95 977 €
Maitrise du foncier	- L'entreprise ESBTP dispose de compromis de vente pour l'ensemble des terrains situés dans l'emprise du site d'extraction, - Pour la piste de transport privée, 28 parcelles sont concernées. L'entreprise sera propriétaire de 25 parcelles, locataire de 2 parcelles et dispose d'une autorisation de passage pour une parcelle.
Contraintes et servitudes du site	- Le site n'est affecté par aucune protection au titre du patrimoine naturel, architectural, urbain, de la santé publique, du code rural ou forestier. - Aucun réseau n'est protégé par une servitude - Le projet est situé dans un secteur où les gravières sont autorisées dans le PLU de la commune. - Le projet est situé en zone inondable couverte par le PPRI de la Garonne ce qui impose une étude hydraulique spécifique et des précautions particulières..

Carte 1 **État actuel du site et localisation du projet**

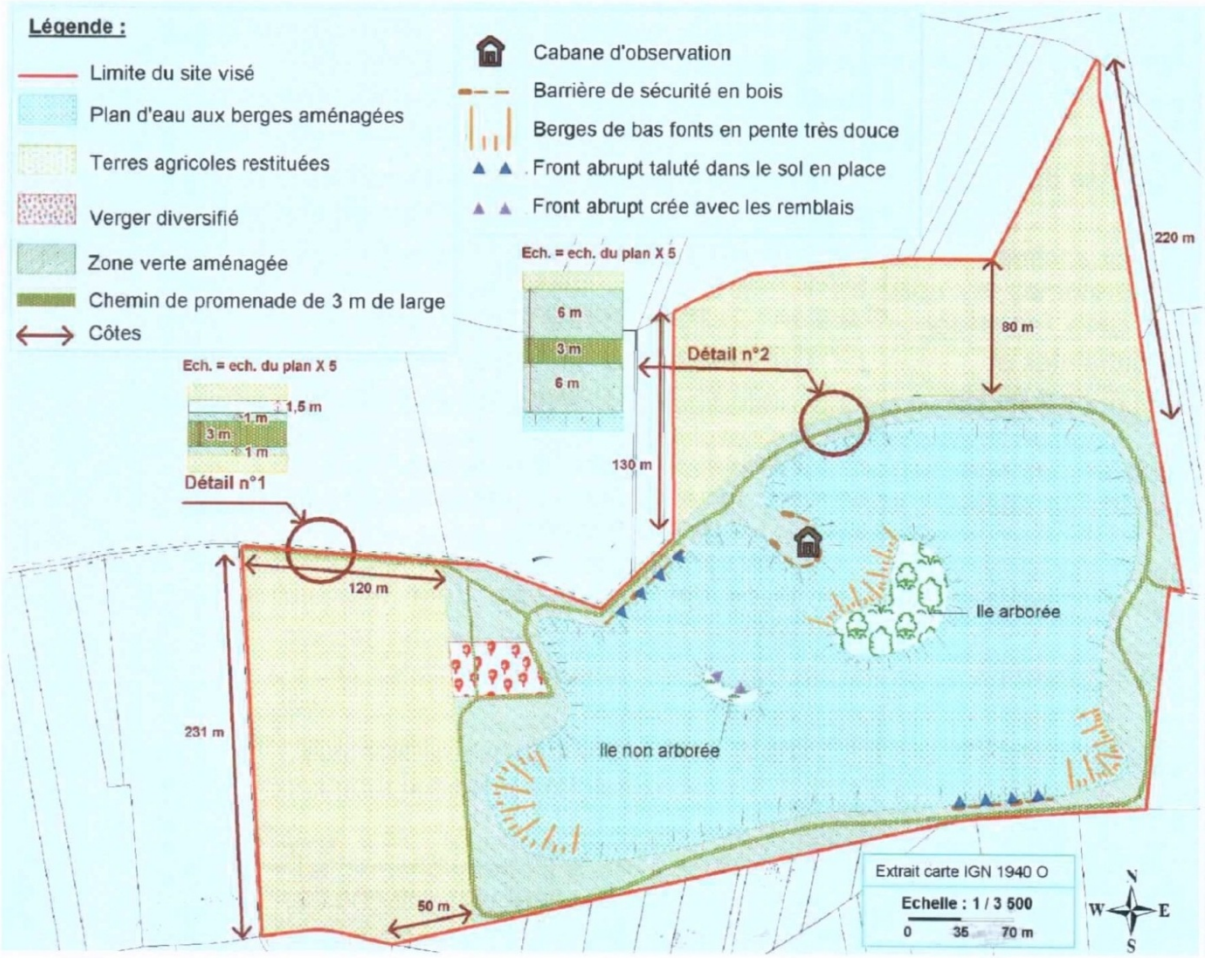

Carte 2 **Projet de réaménagement du site (issu du dossier)**

Services Publics

Le site internet des services de l'état en Lot et Garonne :

http:/www.lot-et-garonne.gouv.fr/risques-informations-acquereurs

vous informe sur les risques technologiques, et naturels, ainsi que les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles affectant un bien immobilier.

Aménagement de la traversée du village

Présentation du projet de travaux :

Nous sommes arrivés au terme des investissements que nous avions programmés sur les bâtiments communaux.

Après la construction de l'école maternelle, d'une cantine et d'un restaurant d'enfants au normes, d'un centre de loisir accueillant pour les enfants, des peintures et des mises aux normes de tous les bâtiments communaux, le conseil municipal de la commune de Saint Nicolas s'est penché sur un projet d'aménagement et de sécurisation du bourg.

Le village étant situé sur la RD 284, cela engendre une circulation importante d'environ 1200 véhicules par jour, dont 120 poids lourds.

Etant donné l'importance du projet, il se divisera en au minimum 3 tranches étalées de 2013 à 2018.

Dans le cadre de l'ATESAT, la Direction Départementale des Territoires du Lot et Garonne a travaillé sur le projet.

La première tranche, qui se déroulera en 2013 et 2014, concernera :

- La sécurisation de l'entrée Nord du village avec trottoirs et accessibilité aux piétons,
- La sécurisation du trafic des bus scolaires avec la mise en place d'une rotation et d'un quai,
- La sécurisation de l'entrée de l'école et du centre de loisirs,
- La mise en place d'un parking de 80 places (aujourd'hui on se gare sur la départementale),
- La mise en place d'un aire pour les enfants et d'un terrain de boules,
- Le pavage devant le foyer rural et l'accès aux écoles avec mises en place de barrières pour éviter la circulation des véhicules (aujourd'hui tout se mélange : piétons, bus, véhicules),
- La mise en place d'espaces verts pour rendre le tout plus agréable.

Suivront l'intérieur du village avec la traversée sur la RD 284, la requalification du carrefour vers la rue Garonne avec son organisation, la mise en zone 30 km/h, la réduction de la chaussée à 5.50 m et l'organisation d'un stationnement longitudinal avec trame végétale.

La dernière tranche consistera a aménager le bourg ancien et la place de l'église avec la création d'une zone de rencontre et la mixité piéton, voitures, cycles.
Tous ces aménagements doivent permettre un cheminement des personnes vulnérables en toute sécurité.

Le dossier complet est à disposition à la mairie.

Agglomération d'Agen : nouveau réseau de transport

Un nouveau réseau de transport verra le jour en mars 2013.

Il sera composé de plus de lignes: 10 lignes urbaines, 8 communes desservies par des lignes périurbaines. Un système de transport à la demande (TAD) verra le jour et le transport des personnes à mobilité réduite sera mieux pris en charge.

Les fréquences seront plus soutenues : un bus toutes les 20 mn sur les lignes principales.

L'amplitude quotidienne des transports sera élargie de 6h45 à 20h00 environ.

De nouveaux véhicules seront mis en service: 16 bus neufs au démarrage respectant les dernières normes environnementales et d'accessibilité.

Le réseau sera plus sûr : 2 contrôleurs seront présents sur le réseau. Les bus seront tous équipés en vidéo-protection.

Le réseau sera moins cher : La baisse des tarifs fera que le ticket à l'unité coûtera 1€10 quel que soit le déplacement et le point de départ. Des abonnements mensuels à 15€ et annuels à 150€ seront également proposés.

Pour St Nicolas de la Balerme :

La Commune sera desservie par un système de transport à la demande du lundi au samedi.

Deux allers-retours seront possibles par jour pour Agen : départ vers 8h20 et 13h20 de la commune et retour vers 11h20 et 18h20. Le prix appliqué sera bien entendu celui du tarif unique de l'agglomération : 1€10 par trajet.

Le point d'arrêt sera situé au niveau de la salle des fêtes. Pour les personnes handicapées, la prise en charge pourra être réalisée au domicile.

La réservation devra être demandée ½ journée à l'avance auprès du transporteur, la société Keolis (les coordonnées seront transmises ultérieurement).

Le service sera réalisé avec des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il faut noter que ces modifications n'ont aucun impact sur le service de transport scolaire existant.

Cachets d'iode Golfech

Il est impératif que les personnes récemment arrivées sur la commune viennent à la mairie pour récupérer les bons nécessaires à la délivrance de comprimés d'iode stable.

Par une décision du 1er avril 2005, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) a prolongé de deux ans au-delà de la date de péremption indiquée sur chacune des boites, la durée d'utilisation des comprimés d'iode stable. Cette durée qui était initialement de 5 ans a été portée à 7 ans.
Ces boîtes devraient être changées en 2013.

Pour tout renseignement contacter la Préfecture d'AGEN au 05.53.77.60.38

Télévision

TOWERCAST, premier diffuseur 100 % français, crée en 1986, diffuse près de 20 % de la télévision numérique terrestre sur l'ensemble du territoire dont celui de la commune de Saint Nicolas.

Afin de répondre aux téléspectateurs, professionnels et mairies, un numéro d'appel, le 0825.625.625 est à votre disposition en cas de mauvaise réception de la télévision.

Ce serveur interactif vous informera également lors d'une interruption programmée (maintenance, etc…) ou bien à signaler une panne qui après contrôle permettra un rétablissement rapide du signal.

Manifestations à venir:

- ☐ Loto de la Cauzette : date à définir
- ☐ Loto des chasseurs : le 17 mars,
- ☐ Fête du village : les 24, 25 et 26 mai,
- ☐ Feu de la Saint Jean : le 28 juin,
- ☐ Belotes de la société de chasse de Saint Nicolas et Saint Sixte tous les mercredis à 21h00 à la salle des fêtes.

Comité d'animation

La Fête de la Pomme et du Goût a eu lieu le dimanche 30 septembre

Une fois de plus le village s'est transformé en ruche. Le soleil étant de la partie, de nombreuses personnes sont venues chiner au vide grenier, se promener, flâner, acheter des fruits, des gâteaux, du vin …, voir le spectacle, l'exposition de peinture, se restaurer au marché gourmand, participer au concours de gâteaux ….

La randonnée a, une nouvelle fois, accueilli beaucoup de marcheurs.

Encore un grand merci aux exposants et à tous les participants et visiteurs, sans qui cette journée ne serait pas une réussite.

Pour la 2ème année, le samedi 8 décembre, nous avons fêté la Saint Nicolas

Une centaine de personnes est venue assister à un vaudeville en 3 actes interprété par la Troupe de la Dame Blanche « Duo sur canapé ».

A l'issue de la pièce, spectateurs et comédiens se sont retrouvés autour d'une soupe à l'oignon afin de partager un agréable moment de convivialité.

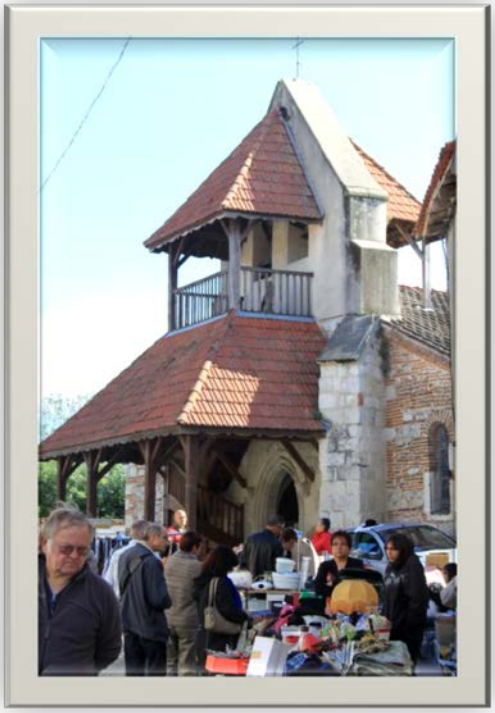

La fin du monde n'ayant pas eu lieu le 21 décembre 2012 … voilà les dates à retenir pour 2013:

Vendredi 25 janvier : Assemblée Générale. Toutes les personnes qui seraient désireuses de rejoindre le comité d'animations seront les bienvenues.

24 - 25 - 26 mai : Fête du Village

Vendredi 28 juin (à confirmer) : Feu de St Jean

Dimanche 29 septembre : Fête de la Pomme et du Goût

Samedi 7 décembre : Saint Nicolas

A ce jour, les programmes sont en cours d'élaboration

Pour suivre l'actualité du comité d'animations allez sur son site : http://animations.stnicolas.free.fr

Pour conclure, je tiens à remercier tous les membres du Comité d'Animations qui, grâce à leur dévouement et leur disponibilité, contribuent au bon déroulement des différentes festivités.

Merci également à toutes les personnes qui, en participant aux différentes manifestations, nous soutiennent et nous encouragent à continuer.

Le comité d'animation vous présente ses meilleurs vœux pour 2013.

Vie des associations

Ecole de Saint Nicolas, Saint Sixte et Sauveterre

Les manifestations et sorties du 2ème semestre 2012

- ☐ Vendredi 14 décembre : Les écoles ont organisé un petit marché de Noël. Ont été vendues les décorations réalisées par les enfants : photophores, guirlandes, cartes de vœux, mobiles à suspendre au sapin….Les bénéfices serviront à acheter du matériel pédagogique.

- ☐ Jeudi 20 décembre : Goûter de Noël des écoles du RPI à la salle des fêtes organisé par l'APE. Au programme : chants, visite du père Noël, goûter et distribution de cadeaux.

- ☐ Vendredi 21 décembre : Spectacle de Noël offert par les mairies à la Music'halle d'Astaffort.

Club des aînés, la causette de Saint Nicolas et Saint Sixte

Assemblée générale du 24 novembre 2012

Cette assemblée s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint Nicolas où environ 85 personnes étaient présentes, ainsi que les maires des deux communes.

Le président ouvrit la séance à 11 heures en remerciant les adhérents présents. Le rapport de l'assemblée 2011 fut lu et adopté à l'unanimité. Vinrent ensuite les lectures des rapports d'activité et financier de l'année 2012, puis ce fut au tour du président pour le rapport moral et d'orientation.

Pour l'année 2013, continuation des petits lotos tous les quinze jours. Il est à noter qu'un accord a été trouvé avec l'accueil de jour Le Jardin d'Aloïs pour une participation des résidents à ces petits lotos une fois par mois.

Un grand loto aura lieu au printemps.

En ce qui concerne les sorties, trois projets sont en cours d'organisation: il s'agit d'une sortie à un dîner spectacle, d'une sortie d'un jour dont le projet concerne une croisière sur le lot à Cahors avec repas sur le bateau et d'un voyage de quatre jours sur la Costa Brava pour le weekend end de la pentecôte. En cette fin d'année les adhérents seront aussi sollicités pour aller faire la ronde des crèches au cours d'une après midi.

Le club compte à ce jour quatre vingt quinze adhérents. Au cours de cette assemblée on dut procéder au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration, aucun candidat ne s'étant manifesté, et les sortant voulant bien se représenter, on vota pour réélire : Dupuy Yves, Daugé Daniel, Rocchietti Emilienne, Piasentin Félix.

Cette assemblée se termina autour d'un excellent repas, servi par le restaurant La Table en Brulhois de Saint Sixte, qui fut brillamment animé par notre ami Christian Dubon.

Visite du Père Noël

A Saint Nicolas, le Père Noël a innové.

Emerveillés, les petits et les grands l'ont vu arriver non pas avec le traineau et les rennes, mais dans un joli tracto-pelle vert, le godet rempli de sacs de jouets.

Les trois mairies de Saint Sixte, Saint Nicolas et Sauveterre ont aidé financièrement l'association des parents d'élèves, qui après la distribution des cadeaux à chacun des enfants, a offert un gouter à tous les participants.

Les enfants ont eu droit aussi à un repas de Noël, offert par les amis du RPI, ainsi qu'à un spectacle à Astaffort financé par les municipalités, la CAA ayant pris en charge les frais de transports.

C'est en chanson que les enfants ont attendu le Père Noel, bien sagement installés autour du sapin. Tous des plus petits au plus grands nous ont chanté les chants de Noël guidés par leurs enseignants.

La pétanque

Dans l'ensemble, l'année 2012 s'est déroulée très tranquillement.

Nous avons organisé un loto bénéficiaire, une grillade et une sardinade pour les joueurs et les conjoints. Le repas du 25 Novembre 2012, entièrement préparé par les licenciés, (un énorme MERCI à Guillaume!) a été un franc succès avec 50 participants et nous espérons faire encore mieux la prochaine fois.

En 2013, nous organiserons 2 concours officiels:

- ☐ Le samedi 25 mai patronné par le comité des fêtes de St Nicolas pendant la fête de notre village (triplettes).
- ☐ Le samedi 20 juillet organisé par notre Amicale en doublettes.

Comme la rumeur portant sur l'aménagement d'un boulodrome se fait de plus en plus précise, nous espérons que nos concours pour 2014 seront des grands crus.

Bien sur nous continuerons les grillades, loto etc...

Informations: Christian 05 53 66 34 70 Michel: 05 53 67 67 69

Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI)

Le centre de loisirs

Le directeur et les animateurs du centre de loisirs ont proposé diverses activités aux enfants après les vacances d'été qui furent riches en divertissements.
Ils ont commencé par participer au projet « nettoyons la nature » dans lequel les enfants s'investissent chaque année avec beaucoup de sérieux.
Pendant les vacances de Toussaint, les enfants ont

été reçus à l'accueil de jour « le jardin d'Aloïs » pour un goûter d'Halloween. Ils ont participé à un spectacle de marionnettes à Valence d'Agen, se sont déplacés au bowling où les plus petits se sont divertis au kid-parc. Ils n'ont, hélas, pas pu aller cueillir les champignons dans les landes à cause du mauvais temps.

Pour les vacances de Noël, nos enfants se régaleront au Mac Do avant d'aller au cinéma. Début janvier, ils feront la ronde des crèches puis partageront la galette des rois avec les résidents du jardin d'Aloïs.

Le grand projet de l'année 2013 est basé sur le théâtre. Il y aura une formation pour les animateurs ainsi qu'une initiation de 50 heures pour les enfants, tout cela encadré par Sylvie Pourcel du théâtre « au bout des doigts ».
Ceci débouchera sur un spectacle théâtral à la fin des vacances d'été.

Toute l'équipe d'animation vous souhaite une bonne et heureuse année 2013

Société de chasse de Saint Nicolas et Saint Sixte

La population de chevreuils se porte bien, trop bien même, puisque les dégâts aux cultures et les accidents de la route sont en augmentation. C'est pour cette raison que la préfecture et la fédération des chasseurs nous ont demandé de porter de 5 à 7 le nombre de chevreuils à prélever au cours de la saison.

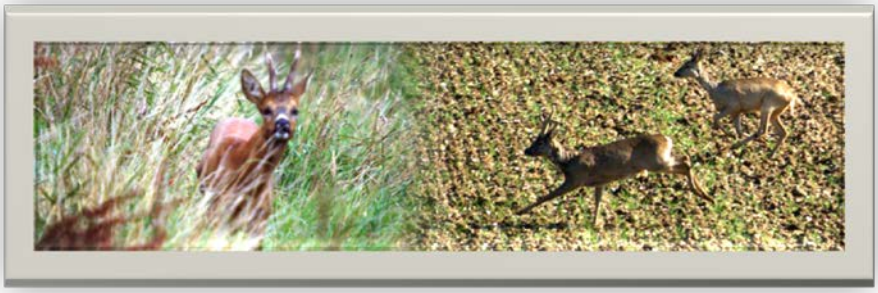

L'augmentation du nombre de sangliers en France, qui fait de plus en plus débat au niveau national à cause des dégats constatés, n'est pas vraiment ressenti sur nos territoire. La population semble sous contrôle car la pression de chasse est suffisante.

Le printemps cette année a été frais et humide. Les pluies importantes en avril et mai ont perturbé la reproduction de certaines espèces, particulièrement des oiseaux nichant au sol. Le nombre de perdreaux et de faisans sauvages a été moins élevé que d'habitude. La reproduction des colverts a également été perturbée.

Le lièvre est toujours observé en aussi grand nombre. Cela montre l'implantation durable de cette espèce emblématique sur nos territoires grâce aux efforts de gestion réalisés par les chasseurs depuis les années 2000. En effet, il ne restait à ce moment là plus que quelques lièvres sur le terrain. Les plans de gestion basés sur des limitations de prélèvements, la création de zones de protection et l'arrêt des lâchés de lièvres d'élevage ont permis de retrouver une population sauvage digne de ce nom.

Le lapin, très sensible aux maladies, se maintient d'une année sur l'autre.

Les palombes, toujours de plus en plus sédentaires, ont été observées en grand nombre. La population locale a été renforcée par une migration exceptionnelle.

Les bécasses sont au rendez-vous en cette fin d'année.

Le piégeage et les battues, conduites par notre lieutenant de louveterie, permettent de limiter les populations d'animaux classés nuisibles, limitant ainsi les dégâts sur les cultures, les animaux sauvages et domestiques.

Les animaux sont maintenant classés nuisibles soit par arrêté ministériel pour les espèces envahissantes, soit par arrêté préfectoral pour les autres espèces. En Lot et Garonne, les espèces classées nuisibles sont le ragondin et le rat musqué (espèces envahissantes), la fouine, le renard, la corneille noire, la pie bavarde et l'étourneau sansonnet.

Les chasseurs ont également assuré la régulation de la population de pigeons qui colonisent et salissent le village et quelques hangars environnants.

Informations diverses

L'ADMR, le jardin d'Aloïs

Une belle fête au jardin d'Aloïs

Les responsables de l'accueil de jour : le jardin d'Aloïs, ont marqué Noël par une petite fête, mêlant les résidents, les familles et le personnel.

Michel Esteban, conseiller général et Esperance Julien, maire de Saint Nicolas, étaient parmi les invités.

Au son du synthé ou de la trompette, Charly musique mettait l'ambiance et plusieurs résidents n'ont pas résisté au plaisir de danser.
Sur la table de fêtes, trônaient des pâtisseries de toutes sortes, réalisées par les résidents.

« Ils sont 26 inscrits actuellement, précise Sophie Vallet, directrice de cet établissement et directrice départementale de l'ADMR. Nous avons en moyenne 10 personnes quotidiennement, mais nous pourrions en accueillir plus ».

Une association locale a été créée pour la gestion de cet accueil de jour, sous la responsabilité de l'ADMR, au même titre que 3 autres structures : les hirondelles à Estillac, le lotus bleu au Temple sur Lot et Passarella à Coulx.
Il y a 36 associations ADMR dans le département, mais seules celles citées plus haut soulagent les familles en proposant un accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies liées à l'âge.

« Ici, au jardin d'Aloïs, on reçoit les patients du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. On vient les chercher à domicile à 09h00 et on les ramène à 16h30. Le coût de la journée, en partie pris en charge par l'APE, est de 45 à 50 euros selon le degré de dépendance. »

La petite fête a apporté un réconfort aux familles confrontées à la maladie qui, petit à petit et de façon irréversible pour l'instant, isole un parent ou un ami.

Merci à Bernard Grolleau, correspondant du petit bleu, de nous avoir permis de reproduire son article

La main tendue :

L'association ASSAD La Main Tendue emploie 19 personnes que ce soit pour l'aide à domicile, le portage des repas ou au sein de la micro crèche de Caudecoste.

Notre bureau se trouve maintenant derrière la mairie et il est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Notre personnel administratif peut vous apporter un soutien dans le montage des dossiers de demande d'aide auprès du Conseil Général et/ou obtenir un rendez-vous avec les assistantes sociales.
Notre personnel du service d'aide à domicile est formé pour pouvoir effectuer les toilettes de confort de nos anciens qui seraient en état de dépendance. Nous proposons toujours les différentes tâches ménagères et d'aides aux courses ou aux déplacements.

Un partenariat important a été convenu avec le RPI afin que celui-ci nous fournisse les plateaux repas que nous livrons tous les jours au domicile des familles qui nous sollicitent.
Ce repas est facturé, livré, pour la somme 7.10€ et il est composé de 2 potages, une entrée, un plat de résistance et son accompagnement, un laitage ou fromage et 1 fruit ou un dessert.
Aujourd'hui, nous livrons pas moins d'une trentaine de plateaux tous les jours de Saint Nicolas, en passant par Bon encontre, Sauveterre, Layrac, Fals, Cuq Caudecoste et Dunes et ceci pour la plus grande satisfaction des bénéficiaires. Nous sommes à disposition pour rendre ce service.

Dans le courant de l'année, nous pourrons accueillir 4 enfants à la crèche de Caudecoste, que les nouveaux parents n'hésitent pas à nous rendre visite.

Pour notre association l'année 2013 sera une année importante, car nous nous engageons dans une démarche de qualité.

Tout nouveau bénévole sera le bienvenu au sein de notre association afin d'apporter de nouvelles idées de développement et s'investir dans une bonne œuvre.

Téléphone 05 53 77 04 73